

Vaccinations chez les personnes infectées par le VIH



Les personnes infectées par le Virus de l'Immunodéficience Humaine (VIH) développent un affaiblissement de leur système immunitaire ce qui peut diminuer la réponse immunitaire à une vaccination et avoir pour conséquence un manque de protection. Par ailleurs, les vaccins contenant des microorganismes vivants atténués sont un danger potentiel pour les personnes dont le système immunitaire est défaillant. C'est pourquoi il est nécessaire qu'un médecin ayant une expérience dans ce domaine évalue pour chaque patient infecté par le VIH quels vaccins peuvent être effectués et à quel moment.

L'infection VIH et son traitement.

Sans traitement, l'infection VIH conduit au cours des années à une défaillance immunitaire, comme en témoigne la diminution du taux des lymphocytes T CD4 dans le sang. Des infections, habituellement bénignes, peuvent alors entraîner des maladies graves. Cet état d'affaiblissement immunitaire important est appelé SIDA (syndrome d'immunodéficience acquise).

Les traitements dits antirétroviraux inhibent le développement du virus. Chez la majorité des malades traités, le système immunitaire se rétablit partiellement. Toutefois, ce rétablissement n'est pas complet et ne dure qu'aussi longtemps que les médicaments antirétroviraux sont pris.

L'infection VIH et son influence sur les vaccinations.

L'infection VIH peut diminuer l'efficacité des vaccinations.

Les vaccinations doivent provoquer une réponse appropriée du système immunitaire afin que celui-ci soit prêt à réagir lors d'une exposition ultérieure au microorganisme correspondant. En raison de l'affaiblissement du système immunitaire au cours d'une infection VIH non traitée, la réponse aux vaccins devient de plus en plus faible et ainsi, la protection vaccinale n'est plus assurée. Lorsque le système immunitaire se rétablit grâce à la thérapie antirétrovirale, les réponses aux vaccins s'améliorent également. Lorsque c'est possible, les vaccinations nécessaires devraient donc être effectuées le plus tôt possible, au moment où le système immunitaire n'est pas encore trop endommagé. Si des vaccinations ont été administrées pendant que le patient était immunosupprimé, leur répétition est parfois indiquée lorsqu'un traitement antirétroviral a permis une amélioration du système immunitaire. Par ailleurs, la durée de protection induite par une vaccination peut être raccourcie chez les patients avec une infection à VIH.

Certaines vaccinations sont dangereuses chez les personnes infectées par le VIH.

Certains vaccins contiennent des microorganismes vivants, atténués par des procédés de laboratoire, afin qu'ils ne soient plus

capables de provoquer de maladies. Font partie de ces vaccins, appelés vaccins vivants atténués, les vaccins contre la rougeole, la rubéole, les oreillons, la varicelle, la fièvre jaune, la tuberculose et la fièvre typhoïde. Malgré l'atténuation, ces vaccins peuvent entraîner une maladie chez les personnes infectées par le VIH et immunosupprimées, avec des taux de CD4 très bas. Faut-il donc renoncer à ces vaccins chez les personnes infectées par le VIH ? Ce serait une erreur, puisque 1) les maladies citées peuvent être particulièrement graves chez les immunosupprimés, et 2) de loin pas toutes les personnes VIH positives sont immunosupprimées.

Ainsi :

- La sécurité de la vaccination contre la rougeole, la rubéole, les oreillons, la varicelle et la fièvre jaune est démontrée chez les personnes infectées par le VIH mais non immunosupprimées.
- La vaccination contre la tuberculose n'est plus indiquée en Suisse, a fortiori chez les personnes VIH positives.
- Les vaccinations contre la fièvre typhoïde et la fièvre jaune sont administrées avant les voyages dans des pays où ces maladies sont fréquentes. Les centres de vaccinations spécialisés en médecine des voyages disposent d'un vaccin non vivant contre la fièvre typhoïde qui peut aussi être utilisé chez les personnes infectées par le VIH. La vaccination contre la fièvre jaune ne devrait toutefois pas être effectuée chez les personnes ayant un taux bas de lymphocytes T CD4.

Les vaccinations influencent-elles l'évolution de l'infection VIH ?

Les vaccinations n'influencent pas l'évolution de l'infection VIH mais elles permettent d'éviter des maladies graves. Pour cette raison, les vaccinations ont un effet globalement positif sur l'évolution de l'infection VIH.

Utilisation pratique des vaccinations chez les personnes infectées par le VIH.

Vaccinations recommandées de base.

Le tableau suivant présente les recommandations pour les vaccinations chez les personnes infectées par le VIH. Suite au diagnostic d'infection VIH, la mise à jour des vaccinations de base devrait être discutée sans délai avec un médecin spécialiste. Si les défenses immunitaires sont encore intactes, les vaccinations de base recommandées devraient être effectuées. De plus, selon le contexte, des vaccinations complémentaires comme par exemple la vaccination contre l'hépatite A ou l'hépatite B peuvent être utiles ou indiquées. Selon les cas, le médecin peut contrôler l'efficacité de la vaccination par la détermination du taux des anticorps sanguins et, en cas de valeurs insuffisantes, décider de donner des doses supplémentaires. La décision d'administrer un vaccin contenant des microorganismes vivants atténués doit être discutée et évaluée pour chaque situation particulière. Lors de traitement antirétroviral, le médecin traitant décidera, en fonction de l'état du

système immunitaire, du moment favorable pour effectuer une vaccination. La durée de protection par les vaccinations pouvant être raccourcie, des rappels supplémentaires et/ou plus fréquents sont souvent nécessaires pour maintenir la protection. Ceci peut être déterminé spécifiquement pour chaque patient par des sérologies de contrôle effectuées au moment des bilans annuels.

Vaccinations avant des voyages et dans des situations particulières. Avant un voyage dans des pays tropicaux ou subtropicaux, des vaccinations complémentaires sont souvent indiquées ou raisonnables. Le médecin du centre de vaccination doit être informé par le voyageur de l'infection VIH, du traitement en cours et du taux des lymphocytes T CD4 pour qu'il puisse prendre les décisions judicieuses.

Tableau : Vaccinations chez les personnes infectées par le VIH

Des fiches d'information spécifiques sont disponibles pour plusieurs des vaccinations citées.

Vaccinations recommandées de base pour les enfants et les adolescents	Pour tous les patients	Diphtérie*, tétanos*, coqueluche*, poliomyélite*, Haemophilus influenzae b*, hépatite B, pneumocoques*, méningite à méningocoques*, grippe* (annuelle)
	Pour les patients avec un taux suffisant de lymphocytes T CD4***	Rougeole*, oreillons*, rubéole* et varicelle*
Vaccinations recommandées de base chez les adultes	Pour tous les patients (rappels et rattrapage)	Diphtérie*, tétanos*, coqueluche*, poliomyélite*, Haemophilus influenzae b*, hépatite B, pneumocoques*, méningite à méningocoques*, grippe* (annuelle)
	Pour les patients avec un taux suffisant de lymphocytes T CD4***	Rougeole*, oreillons*, rubéole* et varicelle* (pour les personnes n'ayant pas eu la varicelle dans leur enfance)
Vaccinations recommandées dans des situations à risque particulières	Pour tous les patients	Hépatite A**, méningoencéphalite à tiques* (FSME), méningite à méningocoques*, rage**, fièvre typhoïde (vaccin inactivé)***, encéphalite japonaise**
	Pour les patients avec un taux suffisant de lymphocytes T CD4***	Fièvre jaune**
Vaccins contenant des microorganismes vivants qui ne doivent pas être administrés		Tuberculose, vaccin oral contre la fièvre typhoïde

*Ces vaccinations sont considérées comme tellement importantes par les autorités de santé que leur coût est intégralement pris en charge par l'assurance-maladie obligatoire.

**Le risque de contracter ces infections en Suisse est très limité voire nul, raison pour laquelle le coût de ces vaccinations essentiellement destinées aux voyageurs est à leur charge.

***Certaines vaccinations peuvent être recommandées aux patients qui possèdent un taux suffisant de lymphocytes T CD4.

Discutez de votre situation personnelle avec votre médecin, il répondra bien volontiers à vos questions !

Ce document a été préparé par la Commission Fédérale pour les Vaccinations.

Etat : juin 2008

Tampon du médecin

Des exemplaires supplémentaires peuvent être commandés chez :

OFCL, Distribution des publications fédérales, Berne

Fax : +41 (0)31 325 50 58, e-mail : verkauf.zivil@bbl.admin.ch

N° de commande : **311.265.f**



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP

EKIF : CFV

COMMISSION FÉDÉRALE POUR LES VACCINATIONS

Secrétariat : Section Vaccinations, Office fédéral de la santé publique OFSP
Tél. secrétariat : +41 (0)31 323 87 06, fax secrétariat : +41 (0)31 323 87 95
E-mail : info@cfv.ch, Internet : www.cfv.ch